Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 25 juin 2012)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,5 million de francs pour la réorganisation du service des contributions

La commission parlementaire Fiscalité,

composée de Mmes et MM. Denis de la Reussille, président, Théo Huguenin-Elie, vice-président *(excusé)*, Claude Guinand, rapporteur, et Daniel Ziegler *(en remplacement de Mme Doris Angst)*, Roby Tschopp, Christiane Bertschi, Martial Debély, Sylvie Fassbind-Ducommun, Philippe Loup, Pierre Castella, Etienne Robert-Grandpierre *(en remplacement de Mme Caroline Gueissaz)*, Sandra Menoud, Hermann Frick, Raymond Clottu et Bernhard Wenger *(excusé)*

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)

Le montant de 50.000 francs étant de la compétence du Conseil d'Etat, il est proposé de supprimer l'article 2.

Article 2

Suppression

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulat déposé (cf. annexe)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat de la commission 12.158, 18 octobre 2012, *Centralisation du service des contributions*.

Postulats dont le Conseil d'Etat propose le classement

Par 6 voix et 7 abstentions, la commission propose au Grand Conseil de refuser le classement du postulat 08.201, du *4 novembre 2008, Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable.*

Par 6 voix contre 5 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat 10.106, du *26 janvier 2010, Fraude fiscale et rendement de l'impôt.*

Vote du rapport

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission a adopté le présent rapport.

Neuchâtel, le 18 octobre 2012

Au nom de la commission Fiscalité:

Le président,	*Le rapporteur,*
D. DE LA REUSSILLE	C. GUINAND

Annexe

DJSF

18 octobre 2012

12.158
ad 12.033

Postulat de la commission Fiscalité

Centralisation du service des contributions

Dans la perspective d'une meilleure efficacité du service, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier la centralisation à la Chaux-de-Fonds du service des contributions sans exclure le maintien d'une antenne sur le littoral.